

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT INDRE ET LOIRE  
COMMUNE DE LOUANS**

**Compte rendu de séance**

**Séance du 9 Avril 2018**

L' an 2018 et le 9 Avril à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances , sous la présidence de Madame GOUGET Micheline, Maire.

**Présents** : Mme GOUGET Micheline, Maire, M. MALSERGENT Jean-Louis, M. VAH Michel, M. BROUSSEAU Hubert, M. FOUSSIER Fabien, M. BARON Benoist, M. AUBERT Thomas, Mme LANGEVIN Christine

**Excusés ayant donné procuration** : M. VAH Jean-François à M. VAH Michel, Mme DUBREUIL PICHON Claude à Mme GOUGET Micheline

**Excusé** : M. FALLOURD Ludovic

**Absents** : M. PLOTON Pascal, M. LEROUX Eric

**Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 13
- Présents : 8

**Date de la convocation** : 04/04/2018

**Date d'affichage** : 04/04/2018

**Acte rendu exécutoire**

après dépôt en Sous-Préfecture

le :

et publication ou notification

du :

**A été nommé(e) secrétaire** : M. MALSERGENT Jean-Louis

**Objet(s) des délibérations**

**SOMMAIRE**

- I - Approbation du Compte rendu du conseil municipal du 05 mars 2018
- II - Approbation du compte de gestion 2017
- III - Approbation du compte administratif 2017
- IV - Affectation du résultat
- V - Vote des taux d'imposition 2018
- VI - Vote des subventions aux associations
- VII - Ecriture comptable : subvention SIEIL
- VIII - Vote du budget primitif 2018
- IX - Contrat de maîtrise d'oeuvre réhabilitation et isolation des salles associatives et salle de réunion communale
- X - Demande d'inscription à l'école de LOUANS d'un enfant de Le Louroux
- XI - Questions diverses

## **I - Approbation du Compte rendu du conseil municipal du 05 mars 2018**

Le compte-rendu de la session du 05 mars 2018 a été envoyé préalablement à l'ensemble des conseillers.

Après en avoir délibéré, et conformément à l'article L 2121-23 du code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal, accepte ce dernier compte-rendu à l'unanimité des présents.

## **II - Approbation du compte de gestion 2017**

**Considérant** la conformité des résultats du compte de gestion 2017 établis par le comptable avec les résultats du compte administratif établis par l'ordonnateur (Le Maire) ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité des présents le Compte de gestion 2017.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

## **III - Approbation du compte administratif 2017**

**Après avoir entendu** la présentation par Madame le Maire du Compte administratif et de ses résultats;

Madame le Maire quitte la séance ;

Monsieur MALSERGENT Jean-Louis, doyen d'âge, prend la présidence du conseil municipal, et fait passer au vote :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le compte administratif 2017 à l'unanimité des présents.

A la majorité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 0)

## **IV - Affectation du résultat**

Après avoir entendu les résultats de la gestion 2017, les résultats de clôture s'établissent ainsi :

- Excédent de fonctionnement de :	<b>131 280.75 €</b>
- Excédent d'investissement de :	<b>190 828.73 €</b>

Considérant les résultats ci-dessus et après prise en compte des restes à réaliser en dépenses et en recettes au 31/12/2017 qui s'établissent ainsi :

RAR au 31/12/2017 :	
- en dépenses :	<b>5 856.92 €</b>
- en recettes :	<b>0,00 €</b>

Résultats cumulés :

- Fonctionnement :	Excédent de :	<b>552 961.56 €</b>
- Investissement :	Déficit de :	<b>40 899.54 €</b>

Après RAR, il apparaît un besoin de financement en section d'investissement de : **46 756.46 € au 1068.**

## Résultats à reprendre au BP 2018 :

1/ Le résultat d'investissement à reprendre au BP 2018 sera de **40 899.54 € au compte D 001.**

2/ Le résultat de fonctionnement à reprendre au BP 2018 sera de **506 205.10 € au compte R 002.**

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

## V - Vote des taux d'imposition 2018

Les taux des contributions directes 2017 étaient :

- taxe d'habitation :	11,13 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties :	14,91 %
- taxe sur les propriétés non bâties :	41,15 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents, accepte de maintenir ces taux.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

## VI - Vote des subventions aux associations

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer les subventions aux associations pour l'année 2018.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des présents, d'attribuer les subventions suivantes :

- ACSEL	923 €
- APE	100 €
- Le temps de vivre :	40 €
- Amicale Sapeurs Pompiers :	40 €
- La Bibliothèque :	623 €
- Familles rurales :	40 €
- Culture et environnement :	40 €
- ADMR	40 €
- Croix Rouge	40 €

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

## VII - Ecriture comptable : subvention SIEIL

Madame la trésorière, par mail du 13 septembre 2017, demande que la somme de 1 164.24 € - subvention du SIEIL - budget commune 2016 (compte 13158) soit amorti sur un an.

C'est pourquoi, Madame le Maire propose de mettre au budget 2018, les sommes suivantes :

Dépense Investissement 139158 (chapitre 040)	1165 €
Recette Fonctionnement 777 (chapitre 042)	1165 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'amortir la subvention du SIEIL de 1 164.24 € sur un an et d'inscrire au budget 2018 les crédits nécessaires tels que proposés par Madame le Maire.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

### **VIII - Vote du budget primitif 2018**

**Considérant** la présentation de Madame le Maire de la proposition de budget primitif 2018,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des présents d'adopter le budget primitif 2018 tel que présenté par Madame le Maire.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

### **IX - Contrat de maîtrise d'oeuvre réhabilitation et isolation des salles associatives et salle de réunion communale**

La délibération n'a pas été prise par manque d'éléments.

### **X - Demande d'inscription à l'école de LOUANS d'un enfant de Le Louroux**

Madame le Maire fait part aux conseillers d'une demande d'inscription à l'école de Louans d'un enfant domicilié sur la commune de Le Louroux,

L'école de Louans est la plus proche de leur domicile,  
L'école de Louans est sur le trajet domicile-travail des deux parents,  
Son frère et sa soeur sont déjà inscrits à l'école de LOUANS.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité,

Au vu des effectifs de l'école de Louans, d'accepter cette inscription à l'école de Louans.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

### **XI - Questions diverses**

- a) Compte-rendu avancement travaux centre-bourg
- b) Compte-rendu avancement travaux réseau électrique à la Petite Chaumeraye
- c) Comice agricole : concours de labours
- d) Proposition d'un duo de chanteurs pour le repas des anciens le 11 novembre

En mairie, le 12/04/2018  
Le Maire  
Micheline GOUGET